

**Commune de LIGINIAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal en date du 3 avril 2026 à 20h00 selon convocation en date du 30 mars 2026

Président : M MANZAGOL Jean

Présents : M MANZAGOL - Mme MINARD - M TRONCHE - Mme BARRAUD - M VERNIENGEAL - Mmes CHINAL - DUBOIS - PINSON - OULD SAÏD - Mrs BOUILHAC - VALADE - Mme VIGNAL - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : M FAVRE (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : Mmes BARRAUD Prescillia et PINSON Anne-Marie


**Délibération N°2026-032 : Délibération de principe sur le compte 6232**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au renouvellement du conseil municipal et sur la demande de Monsieur le Trésorier, il convient de délibérer pour fixer les dépenses à payer à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Autorisent Monsieur le Maire à payer à l'article 6232 :
- *Les différentes animations et spectacles ;*
  - *Le repas et les colis offerts aux aînés ;*
  - *Les frais relatifs aux cérémonies au monuments aux morts (gerbes, pots...);*
  - *Les frais relatifs aux cérémonies de mariage, naissance, obsèques (bouquets de fleurs, cadeaux);*
  - *Les frais relatifs aux cérémonies des fêtes de fin d'année et vœux du nouvel an (cadeaux, repas...);*
  - *Les frais relatifs aux cérémonies de remise de médaille ou de départ (cadeaux, pots) ;*
  - *Les coupes destinées aux différentes manifestations sportives ou autres ;*
  - *Les feux d'artifices*

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 019-211911300-20260403-DCM2026032-DE



Membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 3 avril 2026.  
Au registre sont les signatures

